

COMITE TECHNIQUE DE LABORATOIRE

14/03/2017 09h30 – 10h30

Ordre du jour	LE CTL se réunit pour : - La livraison des colis - Divers
Président	MARI Stéphane
Secrétaire	DUFOUR Cyril
Participants	ABAUZIT Cécile, ALCON Carine, BAUDOT Hugues, CHAY Sandrine, LECOCQ Franck, PARIS Nadine, ROFIDAL Valerie, RUDINGER Perrine, SANCHEZ Frédéric, TOURNAIRE Colette, VERDOUCQ Lionel

Avant de commencer les ordres du Jour, le directeur est supplée par Perrine RUDINGER

I/ livraison des colis au laboratoire.

Le point est avancé par Cécile qui souhaite faire part au CTL d'une nouvelle mise en place d'une procédure de livraison/retrait des colis par l'équipe administrative et Technique & logistique. La parole est cédée à Perrine qui évoque la nécessité de ce changement imposé par nos tutelles avec la nouvelle réglementation budgétaire (GBCP) et l'évolution des outils de gestion.

Perrine évoque les grandes lignes de la nouvelle procédure qui sera détaillée dans une note à part envoyée par Alain et retransmise plusieurs fois dans la lettre de BPMP :

Les colis ne sont plus à libre disposition des équipes. Les colis seront réceptionnés par une personne (Franck, plus suppléants) qui devra mettre le colis sous clefs (magasin) et devra faire appel à l'équipe (envois d'un mail listé équipe). Une personne de l'équipe devra venir lors des horaires d'ouverture du magasin pour contrôler le colis avec Franck (ou suppléant) et laisser le Bon de livraison. Le but, compris par tous, de centraliser les bons de livraison car ces derniers doivent impérativement être remis au service gestion dans les 48h qui suivent la livraison pour règlement auprès des fournisseurs. L'indiscipline actuelle concernant les bons de livraison (bons non remis, bons qui traînent sur le sol ou dans les laboratoires...) entraîne cette modification de la procédure. Le CTL fait remarquer que la récupération des colis que durant l'ouverture du magasin est insuffisante avec la plage d'ouverture actuelle. Des demandes sont faites pour trouver un palliatif à cette situation :

- Récupération du bon de livraison par Franck (ou suppléant) et laisser le colis, où le nom de l'équipe serait noté dessus, à disposition comme actuellement.

Pas possible car la certification du service fait ne pourrait plus être confirmée.

- Augmenter la plage d'ouverture du magasin car le contrôle des colis peut être chronophage.

Franck ne le souhaite pas pour l'instant.

Des aménagements pourraient avoir lieu dans le magasin : étagère, congélateur, table.

Le CTL s'accorde sur le fait que la procédure détermine une marche à suivre assez contraignante mais supportable mais qu'elle pourra s'adapter en fonction des urgences/ cas particulier par simple discussion entre l'équipe et Franck (ou suppléant)

D'autre part, le CTL s'accorde à dire qu'il faut mettre en pratique cette procédure pour pouvoir l'améliorer au fur et à mesure.

II/ Divers

Fanchon soulève que toutes les équipes ne sont pas représentées et demande donc pourquoi. Outre les absents Honude (Absent) et Intégration (Excusée), les équipes TICER et METAUX n'ont pas de représentant. Le président et le secrétaire précisent que les équipes ont été sollicitées mais qu'il n'y a pas eu de réponse. Cependant, dorénavant ces équipes-là se verront recevoir le mail d'Ordre du Jour (mail au Chef d'équipe)

Franck précise qu'avec les commandes UGAP, des difficultés de livraisons se font sentir dans la gestion des stocks des consommables magasins.

Le CTL se quitte en établissant la date du prochain CTL au 18/04/17